



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-047

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, CORRE Maryline, DELORME Marie-Ange, DESCHAMPS Nataliia, FOURCAUD Valérie, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Nombre de membres
en exercice : 15

Étaient absents excusés : GROUILLER Marie, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile
PLACE Julien, ayant donné pouvoir à NICOLAS Sylvain
BASSEUIL Roland

Nombre de membres
présents : 12

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de convocation :
07/07/2026

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

OBJET : Délibération relative à la convention de délégation de la compétence transports scolaires.

La convention de transports scolaires des élèves de 1^{er} degré arrive à expiration au 31 août 2026.

La Région Bourgogne Franche Comté, compétente dans ce domaine, a fait parvenir en mairie une nouvelle convention à approuver.

Celle-ci prend effet à la date du 01 septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les termes de cette convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 16 juillet 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT,